

Mais si l'enfant qu'on punit n'est sensible ni à l'honneur ni à la honte, il faut faire en sorte que le premier châtement qu'on emploiera fasse sur lui, par la douleur, une vive et durable impression, afin qu'à défaut d'un plus noble motif, la crainte au moins puisse le retenir.

Je n'ai pas besoin d'avertir que les soufflets, les coups et les autres traitements pareils, sont absolument interdits aux maîtres. Ils ne doivent punir que pour corriger, et la passion ne corrige point. Qu'on se demande à soi-même si c'est de sang-froid et sans émotion qu'on donne un soufflet à un enfant. La colère, qui est elle-même un vice, peut-elle être un remède bien propre pour guérir les vices des autres ?

ROLLIN.

PSYCHOLOGIE

La volonté

On appelle volonté ou libre arbitre le pouvoir que possède l'âme humaine, lorsque toutes les conditions de l'action sont données, d'agir ou de ne pas agir d'une façon ou d'une autre, en un mot de se déterminer selon son bon plaisir.

Analyse de l'acte volontaire.— Chaque acte particulier de la volonté s'appelle *volition*.

Il résulte de la définition ci-dessus que l'acte volontaire est un acte raisonné, réfléchi, libre ; il n'est pas possible à l'homme qui n'a pas la jouissance de ses facultés, l'usage de sa raison, ou qui n'agit pas dans sa liberté ; l'idiot, l'ivrogne, par exemple, comme celui qui est sous l'empire d'un sentiment qui l'affecte au point de ne plus se posséder, ne peuvent poser d'acte volontaire, parce qu'ils ne réunissent pas la condition indispensable : la possession d'eux-mêmes.

Tel acte à poser se présente ; l'esprit doit en *concevoir* l'idée, la portée, le but et les moyens d'atteindre ce but ; le premier moment de la volition est la *conception*.

Dès lors, l'intelligence recherche et apprécie les raisons ou les *motifs* de produire ou de ne pas produire cet acte ; elle examine en même temps les *mobiles* qui poussent à l'action ou à l'abstention, mobiles qui sont du domaine de la sensibilité et qui ne sont rien autre chose que les appétitions, les tendances, les passions ; l'esprit, dans cet examen, pèse le pour et le contre ; il délibère ; la *délibération* est le second moment de l'acte volontaire.

L'âme fait alors un choix ; après sa délibération attentive, elle dit : "Je veux", ou bien : "Je ne veux pas". Elle prend une *décision*, une *résolution*, une *détermination* ; et le troisième moment de l'acte de *vouloir*, s'appelle de l'un de ces trois noms : *détermination*, *résolution*, *décision*. C'est en ce moment que la volonté s'affirme réellement et l'on peut dire que la résolution est l'élément caractéristique de cette faculté.